

## **N'oubliez pas votre droit aux prestations d'aide et de subsides!**

De nombreuses prestations d'aides existent (prestations complémentaires, subsides à l'assurance-maladie, rentes d'impotent pour n'en citer que quelques-unes); encore faut-il le savoir, oser les demander, comprendre les démarches à effectuer et avoir le courage et la ténacité de les effectuer.

Ainsi, dans notre canton plus de 20'000 personnes qui ont droit aux prestations complémentaires n'en bénéficient pas; c'est ce que les spécialistes nomment «le non-recours», c'est-à-dire ne pas avoir recours à ce à quoi l'on a droit.

Pour permettre l'accès à ces prestations, AVIVO Lausanne participe activement au projet piloté par AVIVO Vaud qui a obtenu des ressources financières cantonales pour ce faire. Concrètement, un collaborateur d'AVIVO Vaud et notre collaboratrice Mélanie d'AVIVO Lausanne consacrent chacun une journée entière par semaine à accompagner des bénéficiaires potentiels d'aides dans leurs démarches auprès des services sociaux compétents.

L'AVIVO est ainsi dans son rôle premier de défense des intérêts des personnes en situation de précarité financière en particulier les retraitées et retraités.

Dans quelques mois, nous vous donnerons les résultats chiffrés du travail qui aura été effectué dans le domaine du «non-recours».

*Votre présidente, Anne-Catherine Lyon*